



Champnétery, le 26 septembre 2022

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le

Mardi 4 octobre 2022 à 20 heures dans la salle du conseil municipal

L'ordre du jour est le suivant :

- Finances :
 - Création d'un budget annexe pour la production et la vente d'énergie dans le cadre d'installation de panneaux photovoltaïques,
 - Décision modificative pour formation d'un élu,
- Convention de délégation mobilité électrique au SEHV,
- Approbation des statuts du Syndicat Vienne Combade,
- Communauté de communes de Noblat :
 - Urbanisme : renouvellement de la convention - service commun avec la communauté de communes de Noblat,
 - Obligation de reversement d'une partie de la Taxe d'aménagement à la communauté de communes de Noblat,
 - Validation du rapport de la commission locale des charges transférées,
- Validation des plans de financement – Etude de devis pour les dossiers de demande de subvention DETR et CTD 2023 :
 - Création d'une aire de co-voiturage,
 - Création d'espaces de travail,
- Cotisation de la commune à l'association des Communes Forestières,
- Adhésion de la commune au CEREMA,

- Questions diverses.